COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'attention des rédactions

Objet : Clarification sur l'intervention relative à un animal errant à l'aéroport de Bora Bora

Tahiti, le 18/08/25

Suite aux publications récentes concernant un chien blessé sur la zone aéroportuaire de Bora Bora, nous souhaitons apporter les éléments factuels suivants afin de rétablir la réalité des faits.

Depuis plusieurs mois, un animal errant a été régulièrement observé aux abords et à l'intérieur de l'aire de manœuvre de l'aéroport de Bora Bora. Cette situation a fait l'objet d'un suivi rigoureux par les équipes de sécurité aéroportuaire, en lien avec les services de gestion de la sécurité et du suivi de la conformité.

Conformément à la réglementation encadrant la gestion d'un aérodrome, des moyens de sécurité spécifiques doivent être mis en œuvre, notamment via le Service de Prévention du Risque Animalier (SPRA). Ce service est composé d'agents formés, assermentés et équipés pour intervenir dans des situations présentant un risque pour la sécurité aérienne.

Dans le cadre d'un plan d'action validé et connu des autorités compétentes, plusieurs tentatives de capture de l'animal ont été menées sans succès. Le 13 août, l'animal a de nouveau été repéré aux abords de l'aire de manœuvre alors que des aéronefs étaient en activité, représentant un danger immédiat pour la sécurité des opérations aériennes.

Dans ce contexte, une intervention a été déclenchée par le SPRA, conformément aux procédures prévues. Un prélèvement, terme technique désignant une action de neutralisation, a été réalisé. L'animal a ensuite été immobilisé, pris en charge sur place par les pompiers qualifiés de l'aéroport, membres du SPRA, qui lui ont prodigué les premiers soins d'urgence.

Nous sommes en contact avec le vétérinaire en charge, qui confirme que l'état de santé de l'animal est stable et qu'il n'est pas en danger de mort. Le chien sera transféré dans les deux prochains jours au chenil de Bora Bora, structure habilitée à assurer sa protection et son suivi.

Cette opération s'est déroulée dans le respect des protocoles de sécurité aéroportuaire et des obligations réglementaires en vigueur, avec pour objectif principal la préservation de la sécurité des personnes et des aéronefs.

La Direction de Fenua Airports

FENUA **AIRPORTS**

Raiatea · Bora Bora · Rangiroa